9. Echange entre Philippe Vigier, secrétaire interprète du Roi en langue germanique, et Jehanne de Chapsal, veuve de Jacques Espinet, ainsi que son fils Antoine Espinet, de deux prés situés au village de Tourtoulou (paroisse de Reilhac), appelés Leraldie et Pradanelles (25 novembre 1606)

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Pierre Castel, conseiller du Roy, juge et guarde des sçaulx roiaulx establis ès contractz en l'hault païs et baillaige des Montaignes d'Auvergne pour ledict seigneur, salut. Sçavoir faisons que pardevant Anthoine Varet, notaire roial juré soubz ledict scel, en la ville d'Aurillac et dans la maison appellée de Serieix, ont esté personnellement establis noble homme Phillippe Vigier, secrétaire interprete du roy en langue germanicque, habitant de ladicte ville, pour luy et les siens, d'une part ; et Jehanne de Chapsal vefve de feu Jacques Espinet et Anthoine Espinet son filz habitans du villaige de Tourtoullou en la parroisse de Reilhac, aussi pour eulx et les leurs faisant le contenu ès presentes tous deux ensemble, l'ung pour l'autre et chacung d'eulx solidairement et pour le tout renunçans au beneffice de division et discution et a l'estille par lequel est dict que les deux obligés ensemble ne peuvent estre contrainctz sinon chacung pour sa force, comme aussi ladicte femme au Velleian et autres droictz introduictz en faveur des femmes, d'autre part. Lesquelles parties de leur bon gré et pour soy aizer et acomoder, comme ont dict l'une a l'autre, ont faict les eschanges et permutations ensuivans, assavoir : que lesdictz Chapsal et Espinet mere et filz, faisans comme dessus, ont baillé, cedé, quicté, remis et transpourté a tiltre de permutations et eschanges, cedent, quictent, remectent et transportent audict sieur Vigier presant...

ADC, 1 J 869